
C.T.R.N

LOI L/93/ 018 /CTRN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD
DE PRET CONCLU LE 09 DECEMBRE 1992
ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
LE FONDS SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT
(F.S.D).

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL

Après en avoir délibéré, adopte :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT

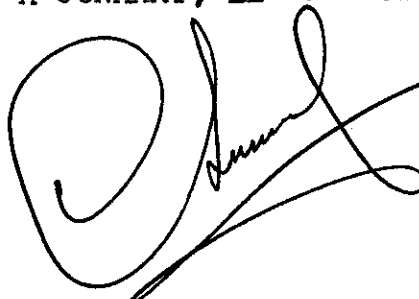
ARTICLE 1ER :

Est ratifié et promulgué l'accord de prêt signé le 09 Décembre 1992,
à RIYALS, entre la République de Guinée et le fonds Saoudien de Déve-
loppement (FSD) d'un montant de Trente Quatre Millions (34.000.000)
de Riyals. saoudiens pour le Financement de la Rénovation et l'exten-
sion de l'hôpital de Donka.

ARTICLE 2:-

La présente Loi sera enregistrée Publiée au Journal Officiel de la
République de Guinée et exécutée comme loi de L'Etat.

FAIT A CONAKRY, LE 26 AVRIL 1993



GENERAL LANSANA CONTE